

# INTERPELLATION URGENTE

**Auteur** PDCB, par Muriel Favre-Torelloz (suppl.)  
**Objet** Réévaluation du budget des centres médicaux sociaux  
**Date** 27.04.2015  
**Numéro** 2.0085

---

## **Actualité de l'événement**

Les centres médicaux-sociaux ont été informés de la diminution du budget le 18 mars 2015.

## **Imprévisibilité**

Il n'était pas prévisible que le budget 2015 serait diminué.

## **Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate**

Les prestations des CMSR devront être réduites et ainsi celles des prestataires

Les CMSR ont été informés en mars 2015 que le budget alloué ne suffirait pas à couvrir les charges des postes concernés. Le parlement a approuvé un budget global 2015 de CHF 25'405'000.00 et après seulement un trimestre d'exploitation, il manquerait déjà CHF 2'749'200.00.

Les budgets 2015 ont été établis en avril 2014 avec la planification du personnel et des soins.

Dans le cadre de la mise en place de la LEIS, la volonté était claire du maintien des personnes à domicile, avec cette coupe budgétaire, il ne va plus être possible de maintenir un niveau d'aide et de soins dans les mêmes proportions qu'actuellement, cela va également nuire à la politique active mise en place par les CMSR pour que nos aînés puissent conserver leur autonomie. Le résultat en sera une péjoration de l'état de santé des prestataires voir une prise en charge par les hôpitaux et par les homes.

Contrairement à d'autres institutions, les CMSR sont tenus de prendre en charge les situations qui proviennent des hôpitaux, des médecins ou des familles, dès lors il est déjà difficile d'établir un budget sans connaissance précise des situations à venir. Les CMSR ont néanmoins toujours fait en sorte de répondre aux demandes malgré des situations souvent difficiles et en constantes augmentations, tout en respectant le budget alloué. Avec cette coupe budgétaire, ils ne pourront clairement plus répondre à leur mandat de prestations.

Cette situation va également provoquer un report de charge pour les communes déjà fortement sollicitées par la situation économique difficile du canton.

## **Conclusion**

Nous prions donc le conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes:

- Pourquoi les CMSR sont avertis après 3 mois du début de l'exercice 2015 que le budget alloué par l'Etat n'est pas suffisant à couvrir les budgets déposés par les CMSR en avril 2014?
- Qui a proposé au parlement un montant de CHF 25'405'000 pour couvrir les charges des CMSR en sachant que la part de l'État allait s'élever à CHF 27'736'131?
- Comment expliquer que la clé de répartition des charges supplémentaires ne soit pas identique pour tous les CMSR, ceux de Monthey et d'Oberwallis devraient prendre plus du 60% de l'adaptation alors qu'ils ne représentent que le 35% des charges totales du budget?
- Le CE peut-il revoir sa position et attribuer les montants alloués aux CMSR dans le cadre du budget?